



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance ordinaire tenue le 2 février 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal Benoit Côté, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Marie-Hélène Talbot
Siège #2 - Jean-Pierre Lamontagne
Siège #3 - Rosalie Cyr-Demers
Siège #4 - Prescylle Bégin
Siège #5 - André Olivier
Siège #6 - Alexandre D'Amour

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jonathan Moreau. La directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste que 15 personnes sont présentes dans la salle.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20020-02-2026 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PRÉLIMINAIRES
 - 3.1 - Inscription des droits de parole du public
 - 3.2 - Exercice des droits de parole du public
 - 3.3 - Faits saillants et résumé de la correspondance
 - 3.4 - Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
- 4 - SERVICE D'URBANISME
 - 4.1 - Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles
 - 4.2 - Attribution de nouveaux noms de rues
 - 4.3 - Engagement à contribuer au Programme d'entente en Patrimoine du ministère de la Culture et des Communications
 - 4.4 - Dérogation mineure - 93-95 et 97, rue Principale
- 5 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
- 6 - SERVICE DES INCENDIES
- 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 8 - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE
 - 8.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 105 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026
 - 8.2 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1033-2026 décrétant un emprunt de 335 000 \$ ayant pour but de financer l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA)
- 9 - ADMINISTRATION
 - 9.1 - Modification à l'organigramme municipal
 - 9.2 - Nomination au poste de préposé à l'accueil et à l'entretien du centre multifonctionnel
 - 9.3 - Nomination au poste de technicien en génie municipal
 - 9.4 - Lettre d'entente - Modification à l'article 15.02 de la convention collective concernant les primes de garde
 - 9.5 - Contribution financière - Club des Beaux Sentiers
 - 9.6 - Contribution financière - Coopérative de santé du Nord de Lotbinière
 - 9.7 - Contribution financière - Société d'horticulture et d'écologie de Lotbinière
 - 9.8 - Nomination au poste de brigadier scolaire
 - 9.9 - Achat de billets - Soirée reconnaissance des Chevaliers de Colomb
- 10 - AGENDA POLITIQUE
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE
- 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

3 - PRÉLIMINAIRES

- 3.1 - Inscription des droits de parole du public
- 3.2 - Exercice des droits de parole du public
- 3.3 - Faits saillants et résumé de la correspondance

3.4 - Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D’Amour, conseiller no 6
 ET RÉSOLU à l’unanimité

QUE la liste des comptes compressibles et incompressibles du mois précédent, au montant de 575 141,52 \$ incluant les salaires, soit adoptée telle que présentée et répartie comme suit :

Salaires : 157 300,33 \$

Comptes à payer : 194 153,69 \$

Comptes déjà payés (incompressibles) : 223 687,50 \$

No	Fournisseurs	Description	Montant net
1	AtkinsRéalis	Plan directeur parc industriel	21 868,25 \$
2	Atelier 5	Transformation de l’église de Saint-Apollinaire	18 785,19 \$
3	Réal Huot	Pièces et équipement de plomberie	15 192,38 \$
4	Mallette SENCRL	Audit des états financiers 2025 (facture intérimaire)	9 841,86 \$
5	Stantec Experts Conseil	Analyse de la capacité résiduelle (eaux usées)	8 274,75 \$
6	Englobe	Caractérisation des sols Maison de la Culture	7 487,16 \$
7	Regroupement des jeunes de Lotbinière	Maison des jeunes	4 849, 80 \$
8	Fédération Québécoise des Municipalités	Services juridiques Ressources humaines	3 911,07 \$
9	Stantec Expert conseil	Puits 15 et 16 (Eau potable)	3 793,03 \$
10	Boivin et Gauvin	Essais de tests pour équipement incendie	3 573, 83 \$

Adopté à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Le greffier-trésorier adjoint, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Alex Brouillard
Greffier-trésorier adjoint

4 - SERVICE D'URBANISME

20021-02-2026 4.1 - Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté le règlement numéro 953-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que le conseil municipal doit constituer un comité ayant pour mandat :

1. D'étudier les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux;
2. Accepter ou refuser les demandes de certificats d'autorisation de démolition;
3. Fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition.

ATTENDU QUE les séances du comité sont publiques et doivent comprendre une audition publique, lors de laquelle les personnes intéressées peuvent être entendues relativement à une demande d'autorisation de démolition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Hélène Talbot, conseillère no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE désigner Prescylle Bégin, conseillère no 4, André Olivier, conseiller no 5 et Alexandre D'Amour, conseiller no 6, membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux en référence au Règlement numéro 953-2023.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 19123-04-2023.

Adopté à l'unanimité.

20022-02-2026 4.2 - Attribution de nouveaux noms de rues

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'identifier certaines rues projetées;

ATTENDUE QUE Postes Canada souhaite prévoir le nombre de boîtes postales nécessaires pour desservir ces futurs développements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les nouvelles rues projetées suivantes:

- **rue de l'Améthyste**, identifiée par les lots 5 608 881 et 6 689 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;
- **rue du Zircon**, identifiée par les lots 5 608 882 et 6 689 036 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;
- **rue du Grand-Duc**, identifiée par une section du lot 6 507 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sur une longueur approximative de 111 mètres à l'extrémité sud-ouest du lot 5 201 849;

- **rue des Alouettes:** partie du lot 6 507 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

20023-02-2026 4.3 - Engagement à contribuer au Programme d'entente en Patrimoine du ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a effectué une demande de dépôt initial au programme d'entente en patrimoine auprès du ministère de la Culture et des Communications et que ce dernier a fait parvenir une proposition financière de 348 900 \$ pour les volets 1 à 4 du programme pour l'ensemble de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC s'occupe de la gestion administrative du programme, mais que certains projets impliquent la participation financière directe des municipalités concernées;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a préalablement signifié son intention de participer financièrement au volet 4.1 *préservation et restauration de biens patrimoniaux de propriété privée* pour l'instauration d'un programme d'aide à la restauration pour les immeubles et biens patrimoniaux de propriété privée;

ATTENDU QUE la proposition financière du MCC dans ce volet implique une contribution de la municipalité de 132 000 \$ dans le cadre de ce programme afin d'obtenir une aide financière de 132 000 \$ pour les années 2026, 2027 et 2028 pour un projet total de 264 000\$;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer une demande d'aide financière finale au plus tard le 3 mars 2026 pour l'ensemble des volets du programme;

ATTENDU QUE les sommes disponibles ne permettent pas de financer tous les projets qui ont été préalablement déposés, et qu'il convient donc que les municipalités bénéficiant des sommes prennent un engagement officiel afin de conserver l'aide financière consentie pour la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à la majorité

DE confirmer l'engagement de la municipalité de Saint-Apollinaire à contribuer à une hauteur de 132 000 \$ pour l'ensemble des projets déposés dans le volet 4.1 (pour obtenir en aide financière) du programme et de réaliser les projets selon l'échéancier présenté ci-après :

D'adopter dans les 3 mois suivants l'annonce officielle du programme, un règlement d'aide à la restauration destiné uniquement aux immeubles de propriété privée.

Volet	Projet	Contribution municipale	Contribution du MCC	Année de réalisation
4.1	Instauration d'un programme d'aide à la restauration pour les immeubles et biens patrimoniaux de propriété privée	132 000 \$	132 000 \$	2026-2027-2028
Total :		132 000 \$	132 000 \$	2026-2027-2028

M. André Olivier, conseiller au poste 5, exprime son désaccord et mentionne qu'il est de mise de revoir la réglementation en patrimoine qu'il qualifie de trop stricte.
Marie-Hélène Talbot, conseillère au poste 1, affirme que ce n'est pas parce que le gouvernement donne de l'argent qu'on doit la prendre.
Rosalie Cyr-Demers, conseillère au poste 3, mentionne que les règlements manquent de flexibilité et que les subventions sont insuffisantes.

Le maire tranche en faveur de la résolution.

Adopté à la majorité.

20024-02-2026 4.4 - Dérogation mineure - 93-95 et 97, rue Principale

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis de lotissement numéro 2025-003 et 2026-001 pour la création de quatre nouveaux lots;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2025-007 pour les propriétés situées aux 93-95 et 97, rue Principale;

ATTENDU QUE le lot numéro 6 719 424, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, aura une superficie de 385,2 m² alors que la norme est de 660 m²;

ATTENDU QUE le lot numéro 6 719 423, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, aura une superficie de 403,7 m² alors que la norme est de 600 m²;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure est publié le 16 janvier 2026;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la demande de dérogation numéro 2025-007 soit acceptée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

5 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

6 - SERVICE DES INCENDIES

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

8 - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

20025-02-2026 8.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 105 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 105 000 \$ qui sera réalisée le 17 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
859-2019	1 888 900 \$
883-2020	407 100 \$
983-2024	31 660 \$
1008-2025	71 540 \$
1020-2025	705 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 859-2019, 983-2024, 1008-2025 et 1020-2025, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Olivier, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : C.D. DU CENTRE DE LOTBINIÈRE, 140, RUE PRINCIPALE, SAINT-APOLLINAIRE (QC) G0S 2E0;
8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Apollinaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 859-2019, 983-2024, 1008-2025 et 1020-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

20026-02-2026 8.2 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1033-2026 décrétant un emprunt de 335 000 \$ ayant pour but de financer l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA)

IL EST PROPOSÉ PAR : Rosalie Cyr-Demers, conseillère no 3, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement portant le numéro 1033-2026 décrétant un emprunt de 335 000 \$ ayant pour but de financer l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA);

Dépose le projet de Règlement numéro 1030-2025 intitulé « *Règlement numéro 1033-2026 décrétant un emprunt de 335 000 \$ ayant pour but de financer l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA)* ».

Adopté à l'unanimité.

9 - ADMINISTRATION

20027-02-2026 9.1 - Modification à l'organigramme municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire connaît une croissance démographique soutenue depuis les dernières années, entraînant une augmentation significative des besoins en services municipaux et en ressources humaines;

ATTENDU QUE cette croissance impose une révision de la structure administrative afin de mieux répondre aux attentes des citoyennes et citoyens et d'assurer une gestion efficiente des ressources municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'embauche d'une nouvelle directrice générale en septembre 2023, laquelle a amorcé un processus de révision organisationnelle visant à adapter la structure administrative à la réalité actuelle et aux objectifs futurs de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le nouvel organigramme de l'administration municipale, tel que présenté, en procédant aux modifications suivantes :

- Ajout d'un poste de technicien en génie municipal – Service des travaux publics;
- Retrait du poste de responsable des opérations pour le bureau mandataire de la SAAQ et ajout d'un poste de préposé aux permis et à l'immatriculation;
- Modification du titre du poste de préposé à l'entretien et à l'accueil pour préposé aux loisirs;
- Modification du titre du poste de préposé à l'accueil du centre multifonctionnel pour préposé à l'accueil et à l'entretien du centre multifonctionnel.

QUE le nouvel organigramme soit effectif dès maintenant.

Adopté à l'unanimité.

20028-02-2026 9.2 - Nomination au poste de préposé à l'accueil et à l'entretien du centre multifonctionnel

ATTENDU QUE M. Anthony Gagné a remis sa démission à titre de préposé à l'accueil et à l'entretien du centre multifonctionnel, à compter du 24 décembre 2025;

ATTENDU QUE le poste de préposé à l'accueil et à l'entretien du centre multifonctionnel devait être pourvu rapidement afin de permettre l'ouverture du centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE les candidatures reçues ne présentaient pas toutes des disponibilités suffisantes pour répondre au besoin du poste;

ATTENDU QUE les candidatures de M. Samuel Dorval et M. Jeremy Mercier sont celles qui correspondaient aux critères recherchés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Rosalie Cyr-Demers, conseillère no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE M. Samuel Dorval soit nommé à titre de préposé à l'accueil et à l'entretien du centre multifonctionnel et que sa date d'entrée en fonction soit le 20 janvier 2026;

QUE M. Jeremy Mercier soit nommé à titre de préposé à l'accueil et à l'entretien du centre multifonctionnel et que sa date d'entrée en fonction soit le 21 janvier 2026;

QUE les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

20029-02-2026 9.3 - Nomination au poste de technicien en génie municipal

ATTENDU QUE la création du poste de technicien(ne) en génie municipal permettra à l'organisation de répondre à l'augmentation du volume et de la complexité des projets d'infrastructures de voirie et d'ouvrages municipaux;

ATTENDU QUE l'organisation souhaite disposer une expertise technique accrue pour garantir la conformité des travaux, optimiser la planification des interventions et assurer une gestion rigoureuse des actifs municipaux;

ATTENDU QU'une entrevue a été réalisée et que la candidature de M. Richard Moreau

est celle qui correspondait aux critères recherchés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE M. Richard Moreau soit et est nommé à titre de technicien en génie municipal et que sa date d'entrée en fonction soit le 26 janvier 2026;

QUE les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

20030-02-2026 9.4 - Lettre d'entente - Modification à l'article 15.02 de la convention collective concernant les primes de garde

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les modalités de rémunération pour la garde des employés aux travaux publics, afin de mieux refléter les contraintes particulières, notamment lors des jours fériés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller, no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'approuver la lettre d'entente 2026-01;

D'autoriser la directrice générale à poser tout acte nécessaire pour donner effet à la présente résolution, ainsi que ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20031-02-2026 9.5 - Contribution financière - Club des Beaux Sentiers

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière au nom du Club des Beaux Sentiers;

ATTENDU QUE ce Club regroupe environ 22 écuries entre Saint-Apollinaire et Saint-Agapit;

ATTENDU que des activités sont organisées tout au long de l'année, apportant ainsi des visiteurs à Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Club des Beaux Sentiers.

Adopté à l'unanimité.

20032-02-2026 9.6 - Contribution financière - Coopérative de santé du Nord de Lotbinière

ATTENDU QUE depuis 2024, la Coopérative de santé du nord de Lotbinière a été créée afin d'assurer une gestion saine et durable de la clinique médicale de Sainte-Croix et de favoriser son développement;

ATTENDU QUE grâce à une mobilisation citoyenne, la Coopérative réunit aujourd'hui plus de 900 membres, 5 municipalités partenaires, 5 médecins et 1 pharmacienne propriétaire du bâtiment;

ATTENDU QUE la Coopérative a pour mission d'assurer le maintien et le développement de services médicaux et de soins de santé de proximité pour l'ensemble de la population du territoire;

ATTENDU QUE 532 citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire sont inscrits auprès d'un médecin de famille exerçant dans cette clinique;

ATTENDU QUE la Coopérative a sollicité la collaboration financière de la Municipalité dans un esprit de solidarité territoriale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Rosalie Cyr-Demers, conseillère no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à la Coopérative de santé du nord de Lotbinière pour lui permettre de consolider les soins de premières lignes et de soutenir le développement de nouveaux services au bénéfice de tous les citoyens du nord de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

20033-02-2026 9.7 - Contribution financière - Société d'horticulture et d'écologie de Lotbinière

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part de la Société d'horticulture et d'écologie de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Société a entrepris le reboisement de l'école des Sentiers afin de créer des conditions de vie agréables pour les élèves et le personnel, en plus de fournir du matériel pédagogique relativement aux diverses espèces d'arbres dans le monde;

ATTENDU QUE tous les élèves de l'école participent à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Hélène Talbot, conseillère, no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Lotbinière pour la poursuite de leur projet en 2026.

Adopté à l'unanimité.

20034-02-2026 9.8 - Nomination au poste de brigadier scolaire

ATTENDU QUE Mme Thérèse Sévigny prendra sa retraite à titre de brigadière scolaire, à compter du 31 janvier 2026;

ATTENDU QUE le poste de brigadier(ère) scolaire devait être pourvu rapidement afin d'éviter toute interruption du service de surveillance des traverses scolaires;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée du 20 au 27 janvier 2026;

ATTENDU QUE la candidature de M. Pierre Bélanger est celle qui correspondait aux critères recherchés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Olivier, conseiller, no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE M. Pierre Bélanger soit embauché à titre de brigadier scolaire et que sa date d'entrée en fonction soit le 30 janvier 2026;

QUE les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

20035-02-2026 9.9 - Achat de billets - Soirée reconnaissance des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE la Soirée Reconnaissance organisée par le Conseil 9882 des Chevaliers de Colomb se tiendra le 28 février prochain;

ATTENDU QUE cette soirée est organisée dans le but de célébrer les 20, 25 et 50 années de vie colombienne de certains frères;

IL EST PROPOSÉ PAR : Rosalie Cyr-Demers, conseillère no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à cette activité par l'achat de deux (2) billets, au coût de 35 \$ chacun, pour 70 \$ au total.

Adopté à l'unanimité.

10 - AGENDA POLITIQUE

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

20036-02-2026 13 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 2 février 2026 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

20037-02-2026 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Hélène Talbot, conseillère no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 février 2026 à 20 h 03.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau
Maire

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jonathan Moreau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 2 mars 2026